



Comité des Fêtes de la Ville de Lempdes

Objet : Marché de Noël 2017

Lempdes le 18 mai 2017

Madame, Monsieur,

La prochaine édition du **Marché de Noël** aura lieu les **09 et 10 décembre 2017**
Elle se tiendra à la salle des fêtes et sur la place Charles De Gaulle.

L'inscription des exposants se fera en deux étapes :

- **1** : jusqu'au 1 septembre inscriptions, pour la sélection des exposants.
La sélection des exposants se fera au vote par l'ensemble des membres du comité des fêtes.
La quatrième page est à nous retourner correctement remplie (ou le fichier bulletin d'inscription) en détaillant bien les activités et produits proposés. (Une liste d'attente de 5 exposants sera conservée).
La priorité sera donnée à l'artisanat et à la créativité, les produits manufacturés revendus n'auront pas notre priorité. Le commerce équitable, les produits locaux et artisanaux seront encouragés. Nous éviterons un maximum les doublons. Les associations sont invitées à ne vendre que des articles de leur propre réalisation ou ayant un rapport direct avec leur activité (exemple FJEP (Enologie -> vins)
- **2** : A partir du 15 septembre envoi d'un dossier d'inscription pour le choix et l'attribution des places aux exposants **sélectionnés** (L'exposant devra retourner le dossier **complet IMPERATIVEMENT** avant le 1 OCTOBRE) ou d'un mèl notifiant le refus du Comité pour la participation de l'exposant. (sans indication du motif).

Le marché de Noël sera ouvert au public le samedi 9 Décembre 2017 de **10h00 à 19h00** et le dimanche 10 Décembre 2016 de **10h00 à 18h00** (non-stop).

Les stands seront de dimensions variant de 1,20m, 2,40m, 3,60m ou 4,00m linéaires en façade d'exposition. Chaque exposant en intérieur ET extérieur disposera du nombre de tables correspondant au métrage choisi.

Participation forfaitaire pour les 2 jours aux frais de fonctionnement :

-Intérieur : 40 € les 2,40m; 55 € les 3,60m de façade d'exposition ou 60€ pour 4,00m de façade d'exposition dans la salle.

-Extérieur : 15 euros **par** 1.20m de façade, soit 1 table sous barnums, point chaud et éclairage compris.

Et 25 euros, les 3,60m maximum à l'extérieur (*Barnums non fournis, sans éclairage, ni point chaud*).

Demi-tarif pour les associations Lempdaïses. Gratuit pour les associations caritatives.

Apéritif dînatoire le dimanche soir vers 19h30, uniquement après rangement de la totalité des stands. La participation financière est de 15 euros par personne et 8 euros pour les enfants de moins de 12 ans. Les exposants **Lempdaïses (résidants ou siège social)** bénéficient de la gratuité pour **une** personne par stand pour l'apéritif dînatoire. Un reçu concernant les frais de participation sera fourni le jour du marché de Noël.

Vous pouvez nous joindre pour tout renseignement à :

COMITE DES FETES DE LEMPDES ✉ Comite.des.fetes.lempdes@gmail.com ☎ 06 75 87 74 82	M. GARCIA Yannick ✉ yannick.garcia.63@free.fr ☎ 06 52 12 93 98
--	--

Merci de votre réponse avant le 1 septembre 2017 par mèl ou par courrier à l'adresse suivante :

Comité des fêtes de la ville de Lempdes
Marché de Noël
1, rue Saint-Verny – 63370 LEMPDES

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs

REGLEMENT INTERIEUR

Le marché sera situé à la salle des fêtes et sur la place Charles De Gaulle à Lempdes (63370).

Le marché sera **ouvert aux exposants** pour la mise en place de leurs stands le: vendredi 8 décembre de 17h00 à 20h00, le samedi 9 décembre à partir de 7h00, et le dimanche 10 décembre à partir de 9H30.

Toutes les installations devront être terminées pour l'accueil du public le samedi 9 décembre à 9h45.

La salle devra être libérée de tout matériel d'exposition le dimanche 10 au soir, sauf arrangement particulier préalablement négocié avec les organisateurs.

Un plan de répartition des stands sera affiché pour permettre aux exposants de se placer à leur emplacement défini en dernier ressort par les organisateurs.

Les issues, extincteurs, moyens de sécurités devront être maintenus accessibles en permanence. Les dégâts occasionnés au matériel de la commune ou du Comité d'Organisation seront facturés aux responsables de ces dégâts.

La convivialité devra régner entre les organisateurs, exposants et animateurs.

Les associations et individuels ne pourront pas commercialiser de produits alimentaires (problèmes de réglementation et d'hygiène), ils ne pourront diffuser que des produits manufacturés par leurs soins ou entrant directement dans leur cadre d'activité.

Le Comité d'Organisation mettra à disposition :

-Intérieur : la distribution électrique sur les stands, 220 V courant alternatif, est limitée à 200W par stand, l'éclairage général des locaux étant suffisant. La distribution sera assurée par des rallonges 2 pôles + terre protégées à 16 ampères par départ pour plusieurs stands.

Le matériel d'exposition fourni sera des tables de dimensions 120 cm X 80 cm (3 tables maximum) chaises et une à deux grilles métalliques par stand dimensions (sous réserve) : H 200 par 60 ou 80 cm.

-Extérieur : la distribution électrique sur les stands, 220 V courant alternatif, est limitée à 200W par stand. L'éclairage des stands (éclairage type tube led) et le point chaud (Infrarouge 1500w) seront assurés par le comité des Fêtes. L'alimentation électrique sera assurée par des rallonges 2 pôles + terre protégées à 16 ampères par départ pour plusieurs stands.

Le matériel d'exposition fourni sera des tables de dimensions 120 cm X 80 cm (3 tables maximum), chaises et une à deux grilles métalliques par stand dimensions (sous réserve) : H 200 par 60 ou 80 cm .

Le Comité d'Organisation s'efforcera d'être à l'écoute attentive des demandes raisonnables, aucune réclamation ne pourra être acceptée pour un problème d'éclairage, de distribution électrique, de chauffage, de sonorisation, d'animation, de matériel, de dimension ou de situation du stand. Bien entendu, toute proposition afin d'améliorer les éditions prochaines sera prise en considération.

La salle et l'extérieur seront surveillés lors des 2 nuits (vendredi et samedi) par un agent de sécurité. De plus, un système de vidéosurveillance est en place sur la place Charles De Gaulle.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité concernant le vol, soit à l'étalage, soit durant la fermeture du marché.

Participation forfaitaire pour les 2 jours aux frais de fonctionnement :

-Intérieur : 40 € les 2,40m; 55 € les 3,60 m de façade d'exposition ou 60€ pour 4,00 m de façade d'exposition dans la salle.

-Extérieur : 15 euros **par** 1,20m de façade, soit 1 table sous barnums, point chaud et éclairage compris.

Et 25 euros, les 3,60m maximum à l'extérieur (Barnums non fournis, sans éclairage, ni point chaud).

Demi-tarif pour les associations Lempdaïses. Gratuit pour les associations caritatives.

Apéritif dînatoire dimanche soir vers 20h00, uniquement après rangement de la totalité des stands:

15 euros par adulte et 8 euros pour les enfants de moins de 12 ans. Les exposants Lempdaïses (résidents ou siège social) bénéficient de la gratuité pour **une** personne par stand pour l'apéritif dînatoire. Un reçu concernant les frais de participation sera fourni le jour du marché de Noël. La participation à l'apéritif dînatoire sera confirmée par la remise d'une contremarque.

Le dossier complet (APRES SELECTION) accompagné du chèque pour le règlement de la place (et des repas) devront être retournés

Au plus tard le 1 octobre 2017 à:

Comité des fêtes de la ville de Lempdes *Marché de Noël* Mairie - 1, rue Saint Verny - 63370 Lempdes.

Le chèque devra être libellé à l'ordre de: "Comité des fêtes de la ville de Lempdes. Marché de Noël"

Dans le cas où ce versement n'est pas effectué la place sera attribuée à une autre activité sur la liste d'attente. Les réceptions ultérieures seront soumises à agrément du Comité des fêtes de la ville de Lempdes.

La non-participation au Marché de Noël ou à l'apéritif dînatoire, pour quelque raison que ce soit, ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement sauf annulation de la part de l'organisateur.

Le Comité d'Organisation pourra limiter la participation des exposants, même Lempdais, en raison de la place disponible, de problèmes de doublons, de saturation du marché potentiel, des objets présentés n'entrant pas dans «l'image» ou «l'éthique» du Marché de Noël Lempdais.

Le Comité d'Organisation reste souverain dans toutes ses décisions dans un esprit de convivialité et de satisfaction objective par rapport à la prestation offerte.

Les exposants devront fournir obligatoirement une copie du certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (SIREN)

Les exposants devront s'assurer contre les risques incendie et responsabilité civile ET fournir une attestation.

Les exposants devront assurer l'identification et la décoration de leur stand et des tables fournies. Les exposants devront assurer La mise en place et le débarras de leur matériel d'exposition ou de vente et du nettoyage des gros déchets (emballages, objets encombrants,....)

La participation des exposants est obligatoire durant la durée de la manifestation afin de ne pas rencontrer de stands sans présence nuisibles à l'image de marque de notre Marché de Noël.

Comité des fêtes de la ville de Lempdes

Marché de Noël

Les 9 et 10 décembre 2017

Demande d'inscription pour la sélection des exposants

A retourner avant le **1 septembre 2017**

Nom, Prénom:

Adresse d'activité :

Adresse pour le courrier :

Téléphone : Email :

Agissant en tant que ⁽¹⁾ :

Commerçant, artisan	Association	Individuel
N° INSEE : N° SIRET :		

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile*

Présentation précise de votre activité et des produits exposés

Photos acceptées

Renvoyez de préférence votre fiche de préinscription et les photos par mèl: Comite.des.fetes.lempdes@gmail.com

Longueur du linéaire de façade d'exposition **souhaitée**: 1,20m – 2,40m – 3,60m – 4,00m

Rayer les dimensions non souhaitées

AUCUNE RESERVATION DE PLACE N'EST PRISE EN COMPTE AVANT VALIDATION DE LA PARTICIPATION QUI SERA CONNUE AU PLUS TARD LE 01 OCTOBRE 2017

Je note que cette demande ne constitue en aucun cas un engagement de la part des organisateurs, la confirmation de l'inscription n'interviendra qu'après confirmation écrite de la part du Comité des fêtes de la ville de Lempdes

Réponse impérativement avant le **1 SEPTEMBRE 2017** par mèl ou courrier à l'adresse suivante :

Comité des fêtes de la ville de Lempdes "Marché de Noël"
Mairie - 1, rue Saint VERNY - 63370 Lempdes – 06 75 87 74 82

✉ Comite.des.fetes.lempdes@gmail.com